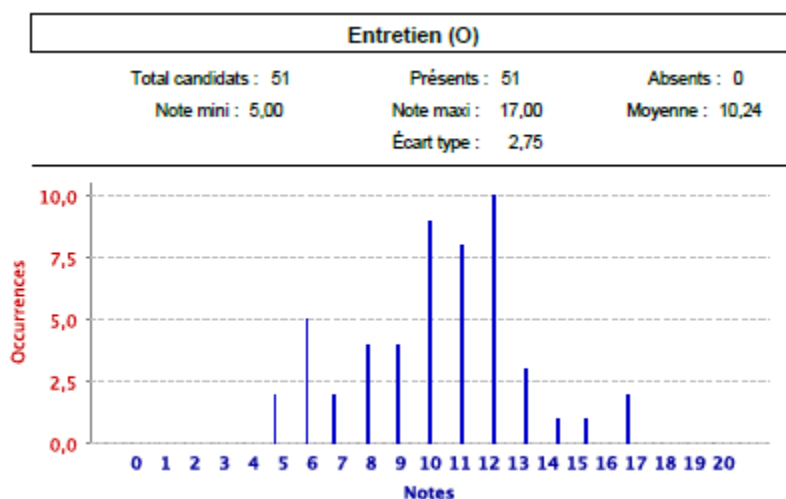


Concours D1 2014

Rapport sur l'épreuve orale d'Entretien

- [1] Les candidats à l'épreuve d'entretien doivent commenter des textes tirés majoritairement de la presse non spécialisée, mais aussi de revues ou d'ouvrages académiques, ou d'essais. Il n'y a pas de limite particulière au choix du support si ce n'est le fait de pouvoir être étudié correctement pendant le temps de préparation.
- [2] Ils doivent également exposer leurs motivations pour intégrer le département D1 de l'ENS de Rennes, et évoquer leurs projets académiques et professionnels ultérieurs.
- [3] 51 candidats ont passé l'épreuve d'entretien.
- [4] La moyenne des notes est de 10,24, l'écart-type de 2,75, la note la plus basse de 5 et la note la plus élevée de 17. La moyenne est nettement supérieure à celle constatée l'année précédente ce qui témoigne d'une homogénéisation des prestations orales.



- [5] Nous reprendrons dans un premier temps les mêmes remarques et conseils faits les années précédentes. Concernant la première partie de l'épreuve, les examinateurs ont privilégié les exposés structurés et développant une logique d'argumentation, articulant de façon cohérente les connaissances théoriques et factuelles en droit, économie, histoire, etc. **Il vaut mieux s'assurer de bien maîtriser les concepts ou les exemples avancés pour ne pas prêter le flanc à des questions qui ne trouveront pas de réponse satisfaisante.**
- [6] L'entretien est une épreuve de culture générale. Toutefois, **il ne s'agit pas d'un concours de citations**. Le jury a remarqué l'usage abusif de citations qui n'apportent rien ou pas grand-chose à l'exposé. Par ailleurs, la plupart du temps, les candidats ignorent l'origine de la citation ou n'ont pas lu l'œuvre de laquelle elle est tirée.
- [7] L'exposé des motivations des candidats pour l'école reste convenu, mais la plupart des candidats ont fait l'effort de se renseigner sur les parcours possibles au sein de l'école.
- [8] La dernière remarque concernera la durée de l'exposé. Cet aspect formel peut avoir son importance si la durée est trop courte ou trop longue. La durée recommandée est de 10 minutes. Le jury tolère un dépassement dans la mesure où celui-ci est utilisé pour conclure l'exposé en deux minutes maximum et permettre au jury d'apprécier pleinement l'intégralité de l'argumentation. En revanche, les candidats devraient être attentifs à ne pas abuser de cette tolérance en meublant inutilement leur exposé ou en allant au-delà des 12 minutes. La même marge de tolérance s'applique dans l'autre sens. Il n'y a dans tous les cas pas de durée éliminatoire.